

Session d'Automne 2016

Motion

Objet : Le budget 2017 de la Recherche

Lors de la présentation du projet de budget 2017, la Ministre de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a annoncé une hausse de 850 millions d'euros, dont 72 millions reviendraient aux organismes de recherche. Cette annonce faisait suite à la protestation de la communauté scientifique y compris les Prix Nobel contre les 134 millions d'euros d'annulations de crédits qui affectaient plusieurs organismes de recherche dont le CNRS.

Or cette hausse du budget recherche consiste à financer les mesures salariales de la Fonction Publique (légère progression du point d'indice, carrières, indemnitaire). Il n'y aura aucune augmentation des moyens budgétaires pour les besoins des laboratoires. Ceux-ci seront encore obligés d'aller chercher les crédits pour faire leur recherche récurrente auprès de l'ANR, qui voit son budget augmenté de 49 millions d'euros, ou de candidater aux divers appels d'offres régionaux, nationaux ou européens.

Concernant l'emploi scientifique, les recrutements annoncés correspondant en réalité aux remplacements des départs en retraite. Ce budget ne comporte aucune *création* de postes de chercheurs, ingénieurs ou techniciens ; tout au contraire il acte la suppression de 11 postes pour l'ensemble des opérateurs de recherche.

Les organismes de recherche sont dans une situation financière critique. Il leur est difficile de faire face aux enjeux stratégiques et d'assurer le financement de l'ensemble des champs scientifiques. Les conditions d'exercice de la recherche ne cessent de se dégrader. Le financement sur contrats s'est accompagné d'un fort développement de l'emploi précaire qui déstabilise les laboratoires.

Ce budget obère sérieusement l'avenir. Comme l'ont déclaré en septembre les Présidents du CNRS et de l'INSERM (dépêche AEF du 23 septembre), « la question se pose de savoir si la science française va se maintenir ou décrocher ». Poursuivre cette politique l'entraîne sur la voie du déclin.

C'est pourquoi une augmentation très significative le budget récurrent des organismes est impérative pour atteindre l'objectif de 1% du PIB pour la recherche publique, ainsi qu'un plan pluriannuel de recrutement sur postes statutaires pour résorber la précarité.

Motion adoptée le 18 novembre 2016
13 oui, 2 abstentions, 0 non

M. Philippe HOFFMANN
Président de la section 35

Destinataire(s) :

Madame Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Monsieur Thierry Mandon, Secrétaire d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

Monsieur Alain Fuchs, Président du CNRS

Madame Anne Peyroche, Directrice déléguée à la science, CNRS

Monsieur Pierre Cortal, Directeur général délégué aux ressources humaines, CNRS

Monsieur Patrice Bourdelais, Directeur de l'INSHS

Monsieur Bruno Chaudret, Président du Conseil scientifique du CNRS

Monsieur Olivier Coutard, Président de la CPCN

Madame Cécile Michel, Présidente du Conseil scientifique de l'INSHS